



## *MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP*

### *Temps partiel de droit*

*Il est de droit pour le fonctionnaire dont le conjoint, l'enfant ou l'ascendant est atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.*



*La durée du temps partiel est reconduite automatiquement dans la limite de trois ans lorsque les conditions pour en bénéficier sont remplies.*

*Les modalités de temps partiel peuvent être adaptées, si elles sont strictement nécessaires, en tenant compte des nécessités de service. Par exemple, il peut s'agir d'un temps partiel avec des modalités mixtes (hebdomadaires et quotidiennes).*

